

Bulletin de préconisation n°11 du 24/07/26

Réalisé par le :

CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://www.franceolive.fr/categorie/agronomie/inf-olive>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, cliquez sur «je m'abonne» sur : <https://www.franceolive.fr/>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche

Les niveaux de capture et de dégâts restent globalement faibles. Continuez la surveillance des pièges et des dégâts sur fruits. Pour celles et ceux qui ont choisi une stratégie de lutte par des applications d'argile, la première application a dû être réalisée notamment sur les zones littorales. Au vu des épisodes venteux des dernières semaines et des précipitations annoncées sur certains secteurs, il faudra penser à renouveler vos protections en cas de lessivage ou d'érosion. Attention, la baisse des températures annoncée pourrait favoriser l'activité des mouches. Soyez donc vigilant sur le renouvellement de vos protections. Pour celles et ceux qui luttent contre la mouche par des applications d'insecticides, il est encore trop tôt pour agir car nous n'observons pas d'augmentation des captures pour le moment. Restez cependant attentifs à vos piégeages car une augmentation pourrait survenir dans les prochains jours !



Cochenilles paulistes

Le réseau d'observations des larves mobiles montre que l'essaimage continue de diminuer. Des cochenilles sont toujours présentes sur les fruits. Ce n'est pas le moment de traiter !



Grêle

Des épisodes de grêle localisés sont survenus ces dernières semaines dans le Var, l'Hérault, la Drôme, l'Ardèche et les Alpes-Maritimes, ils ont parfois provoqué des dégâts importants (fruits abîmés ou chutés). Les blessures causées par la grêle peuvent être source de contamination par la dalmaticose (sur fruits) et la bactériose (sur bois). Pour éviter ces contaminations des traitements à base de cuivre peuvent être réalisés juste après l'épisode de grêle (48h max).



Fertilisation

Si le durcissement du noyau est fini sur votre parcelle, vous pourrez vérifier l'état nutritionnel de vos arbres en réalisant une analyse foliaire (à faire avant le 15/08) : consultez les actualités sur le [site internet de France Olive](https://www.franceolive.fr/) pour bénéficier comme chaque année du tarif préférentiel négocié par France Olive auprès du laboratoire SADEF. Pour plus d'informations [consultez l'InfOlive n°1](#). C'est la période d'apport de la potasse (au sol si irrigation par micro-aspiration, en ferti-irrigation, en foliaire pour les arbres en confort hydrique). La potasse permet de soutenir la formation des fruits. Ces apports sont à pondérer selon les résultats de vos analyses de sols et/ou de feuilles.



Chaque dernier mercredi du mois à 18h, le pôle agronomie de France Olive anime une courte visioconférence : les 30 minutes agro ! Ce rendez-vous mensuel vous permet de venir échanger avec l'équipe de ce pôle et de poser vos questions techniques. Le prochain rendez-vous a lieu le 29 juillet 2026 où vous pourrez poser vos questions sur les analyses foliaires et la mouche de l'olive. [Le lien de connexion est accessible sur le site de France Olive.](#)



Irrigation

D'après les [bulletins Eau'Live n°8](#), les irrigations sont en cours sur tous les territoires oléicoles et pour tous les profils de sols. Le stade de durcissement du noyau est atteint sur la majorité des variétés et des secteurs. A ce stade, l'olivier est moins sensible au stress hydrique.

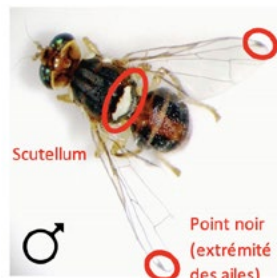
InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Travaux financés par l'Union européenne, FranceAgriMer et France Olive Production.





Mouche de l'olive



Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie de la mouche de l'olive sur le [BSV n°8](#).

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°11](#), les niveaux de piégeage restent globalement faibles sur une très grande majorité des zones suivies. Dans les alpes méridionales, le sillon audois, les piémonts du Ventoux ainsi que dans le Var, une légère augmentation des captures est observée.

Les niveaux de piégeage à la même période l'an dernier étaient légèrement supérieurs.

Quelques piqures ont été observées sur l'ensemble du territoire (excepté la Drôme) en particulier sur les vergers non protégés. Dans l'ensemble, les dégâts sont **faibles** et sont parfois accompagnés de dalmaticose en faible proportion également sauf sur le littoral niçois et les alpes méridionales où les piqûres et les symptômes de dalmaticose sont plus importants.

	Olives attractives (> 8 mm)
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée

Préconisations

Lutter contre les dégâts de mouche permet de limiter les dégâts dus à la dalmaticose. Afin de positionner au mieux vos mesures de lutte, veillez à relever régulièrement vos pièges de suivis des populations des mouches (chromatique ou alimentaire).

Actuellement, plusieurs méthodes de lutte sont possibles :

- Par applications de barrière minérale. Attention, seules les barrières minérales homologuées contre la mouche de l'olive ont fait l'objet d'une évaluation pluriannuelle d'efficacité par France Olive en verger expérimental. L'utilisation d'autres barrières minérales (non évaluées) reste de la responsabilité du producteur. Sachant qu'au-delà de l'efficacité sur la mouche d'autres paramètres doivent être pris en considération comme par exemple l'impact sur la photosynthèse, etc.

Ces barrières doivent être positionnées en préventif, sachant que dans la plupart des situations la première application a déjà dû être réalisée. Au vu des épisodes venteux des dernières semaines et des précipitations annoncées sur certains secteurs, il faudra penser également à renouveler vos protections en cas de lessivage ou d'érosion. Pour optimiser l'efficacité de votre application et l'adhérence des barrières minérales il peut être utile d'utiliser un adjuvant (attention certains adjuvants ne sont pas compatibles, consultez le cahier l'oléiculteur ou votre distributeur).

L'efficacité de cette méthode est dépendante de la qualité d'application. Vérifier les conditions d'applications des

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

produits utilisés.

- Dans la majorité des situations, il est trop tôt pour positionner des applications insecticides visant à diminuer la pression des mouches dans vos parcelles. Pour l'instant, la dynamique des populations reste globalement faible. **Surveillez vos pièges car la baisse des températures associées aux précipitations annoncées peut être des conditions favorables à une reprise d'activité des mouches dans les vergers.** Nous vous rappelons que les insecticides doivent être positionnés dès l'augmentation des captures dans vos pièges de suivi. Un positionnement des insecticides sur le pic de capture sera moins efficace (le début de vol des mouches aura déjà occasionné des dégâts).
- Par **piégeage massif** : les pièges devraient déjà être en place depuis longtemps.

Pour plus de détails sur les différentes solutions utilisables et leurs conditions d'emploi, vous pouvez consulter [l'InfOlive n°9](#) ou le [cahier de l'oléiculteur](#).

Dérogation SYNEIS APPAT

Pour information, France Olive, en collaboration avec la société CORTEVA, vient d'obtenir une dérogation d'utilisation (Art 53 du règlement CE 1107/2009) du SYNEIS APPAT pour lutter contre la mouche de l'olive. La dérogation porte sur le nombre maximum d'applications qui passe de 4 à 8 applications. [Les détails de cette dérogation d'utilisation sont disponibles sur le site de France Olive.](#)



Cochenilles paulistes



Cochenille de la famille des Diaspididae
(source Fanny Vernier CA83)

Biologie

Retrouvez plus d'informations sur la biologie des cochenilles *Acutaspis paulista* ou cochenille paulista [sur le BSV n°6](#).

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°11](#), les foyers de cochenilles paulistes mentionnés dans les bulletins précédents sont toujours présents sur le littoral varois et les Pyrénées-Orientales.

Un réseau de suivi des périodes d'essaimage (migration des larves mobiles sur les feuilles et les fruits) a été mis en place par France Olive en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Var, pour accompagner les producteurs dans la mise en œuvre de leur stratégie de lutte. Aujourd'hui, sept parcelles situées à Hyères, Carqueiranne, La Cadière-d'Azur, La Ciotat, Sauvebonne, La Londe-les-Maures, Sanary-sur-mer font l'objet d'un suivi.

Les observations de ce réseau de parcelle montrent des niveaux de capture en baisse importante sur la majorité des parcelles suivies signifiant sans doute la fin d'une période d'essaimage.

Le risque évalué est **fort** à **très fort** si des foyers de cochenille pauliste sont présents sur la parcelle. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.



APPEL À VIGILANCE

Bien que cette cochenille ne soit pas réglementée, elle est considérée comme un ravageur émergent important dans la filière oléicole. Afin de connaître l'étendue de sa dissémination, il est primordial de faire remonter toute observation ou suspicion de sa présence auprès de France Olive (contact@franceolive.fr).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Préconisations

Attention, pour ne pas diffuser cette cochenille dans d'autres territoires, il est impératif de ne pas implanter ou faire circuler du matériel végétal contaminé dans les zones exemptes de ce bioagresseur. En cas de suspicion, il est primordial de contacter France Olive pour réaliser un diagnostic et envisager la stratégie à mettre en œuvre pour limiter sa diffusion.

Dans les secteurs déjà contaminés, il est important, comme pour de nombreux bioagresseurs, de favoriser la biodiversité pour faciliter la présence et le développement d'insectes prédateurs ou parasitoïdes qui vont participer à la régulation de cette cochenille. Pour cela, conservez si possible une couverture végétale, favorisez les haies composites, D'ailleurs de nombreuses coccinelles prédatrices *Exochomus quadripustulatus* ont été observées dans les vergers fortement infestés.

Dans les parcelles contaminées nécessitant la mise en œuvre de stratégies de lutte notamment phytosanitaire : les données du réseau de suivi des essaimages montre qu'il est sans doute trop tard pour traiter car le pic d'essaimage semble passé sur les parcelles suivies. De plus, les dérogations permettant l'utilisation d'insecticides pour contrôler les populations de cette cochenille sont soit arrivées à terme (c'est le cas de l'ADMIRAL PRO avec une fin d'utilisation au 02/07) soit arrive à échéance très prochainement (c'est le cas de l'ESSEN'CIEL avec une fin d'utilisation prévue au 30/07).



Grêle

Observations et évaluation du risque

Des épisodes de grêle localisés sont survenus ces dernières semaines dans le Var, l'Hérault, la Drôme, l'Ardèche et les Alpes-Maritimes, et ont parfois provoqué des dégâts importants (fruits abîmés ou chutés). Les blessures causées par la grêle peuvent être source de contamination par la dalmaticose (sur fruits) et la bactériose (sur bois).

Préconisation

Afin de réduire les risques de contamination par la dalmaticose et/ou la bactériose, il est recommandé d'appliquer des solutions à base de cuivre juste après l'épisode de grêle (48h max).

Pour plus de détails sur les différentes solutions utilisables et leurs conditions d'emploi, [consultez le cahier de l'oléiculteur](#).